

TARIFS D'ÉLECTRICITÉ 2026



Répartition des clients par catégorie ¹

Catégorie I	Catégorie II
<= 50 MWh	>50 MWh

Tarif de l'énergie

Tarif standard	ct/kWh	11.50	11.50
----------------	--------	-------	-------

Tarifs d'utilisation du réseau

Abonnement	CHF/mois	6.00	20.00
Tarif standard	ct/kWh	6.90	5.90
Puissance	CHF/kW/mois	0.00	10.00
Services systèmes ²	ct/kWh	0.27	0.27

Tarifs de la mesure

Abonnement - Comptage direct	CHF/mois	6.80	6.80
Abonnement - Comptage indirect	CHF/mois	16.00	16.00

Taxes

Prestations fournies à des collectivités publiques ³	ct/kWh	0.80	0.80
Supplément réseau selon art. 35 LEné ⁴	ct/kWh	2.30	2.30
Réserve fédérale d'électricité ⁵	ct/kWh	0.41	0.41
Coûts solidaires via le réseau de transport ⁶	ct/kWh	0.05	0.05

VALIDITÉ

Ces tarifs sont valables du 1er janvier au 31 décembre 2026. Tous les prix s'entendent TVA non comprise.

REMARQUES

- 1 L'accès aux catégories I et II se fait en fonction de la consommation annuelle. Les nouveaux raccordements/clients sont classés selon l'estimation faite par Sinergy.
- 2 Swissgrid, gestionnaire de réseau du transport national, est responsable des services systèmes sur la plan national. Il facture cette prestation au tarif ci-dessus.
- 3 La commune de Martigny perçoit une taxe (PCP) permettant l'alimentation d'un fond utilisé pour des projets liés à la transition énergétique.
- 4 Swissgrid est responsable de percevoir une taxe visant l'encouragement et la promotion des énergies renouvelables. (art. 35 LEné)
- 5 Swissgrid est en charge de prélever le financement de la réserve hydraulique conformément à l'OIRH du 1er janvier 2025.
- 6 Swissgrid perçoit une taxe pour soutenir les coûts de renforcements du réseau et des lignes de raccordement engendrés par la production renouvelable ainsi qu'une taxe pour le subventionnement de l'industrie de l'acier.